



La Gazette de Champeaux

Bulletin municipal :

avril 2022

Numéro 12



Photographie : Sandra Duschek

Sommaire :

Le mot de Madame Le Maire :	page 02
Rendez-vous à venir :	page 02
Compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2022 :	page 03
Compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2022 :	page 04
La téléphonie 4G :	page 06
Info du comité des fêtes :	page 06
Un peu d'histoire (suite) :	page 07



Le mot de Madame le Maire:

Bonjour à toutes et tous,

Notre petite gazette vous rend visite entre hiver et printemps, entre finances et élections, sujets chargés d'enjeux pour les années à venir. Le conseil municipal du 8 mars a été largement consacré aux décisions à l'échelle de la communauté de communes. Celui du 5 avril était consacré aux budgets [art.p 4]. Le suivi budgétaire de plus en plus serré, nous permet d'envisager, malgré l'augmentation des devis, des travaux de voirie et de restauration (portes de notre église). L'année 2022 restera cependant largement marquée

par les travaux d'équipement de la commune en réseau de communication (antenne et fibre) déjà bien engagés, mais à la charge d'Orange et de Manche Numérique [art. p.6]

En ce qui concerne les élections, je tiens à remercier chaleureusement, élus et bénévoles qui se sont rendus disponibles pour la tenue de notre bureau de vote (photo). Temps convivial, citoyen et démocratique qui se reproduira pour rappel, le 24 avril (2ème tour des présidentielles-dépouillement 19 h) et les 12 et 19 juin pour l'élection des députés (législatives). N'hésitez pas à contacter la mairie si vous souhaitez participer à la tenue du bureau, votre inscription sur les listes électorales et votre bonne humeur suffisent !

Belles fêtes de Pâques à tous,



Sophie Julien Farcis
Maire de Champeaux

Présidentielle 2022, 1er tour, résultats à Champeaux

Candidats	Vote	%
Nathalie Arthaud	0	0
Fabien Roussel	7	2.6
Emmanuel Macron	96	35.69
Jean Lassalle	11	4.09
Marine Le Pen	60	22.30
Eric Zemmour	12	4.46
Jean-Luc Melanchon	40	14.87
Anne Hidalgo	4	1.49
Yannick Jadot	12	4.46
Valérie Pécresse	13	4.83
Gilles Poutou	1	0.37
Nicolas Dupont-Aignan	13	4.83
Votants	269	
Bulletin blanc	1	

Rendez-vous à venir :

- Pas de permanence le 16 avril 2022
- 2ème tour des élections présidentielles le 24 avril 2022.
- Réunion des élus et du SMAAG au pôle de l'eau le 27 avril 2022
- **ARRÊT DU MIMO (OZONE) LE 30 JUIN 2022**



Compte-rendu du conseil municipal du 8 mars 2022 :

Voici une synthèse du compte-rendu. L'intégralité est disponible sur le site de la mairie ou à la mairie.

Informations générales:

- Le gîte 246 «LA MER» a été mis à la disposition de Mme LEBOURGEOIS pour la centralisation des dons pour l'Ukraine
- Modification de l'ordre du jour: Ajout de la modification des statuts de GTM et réflexion tarifaire pour la haute saison.

Remplacement des délégués au SMPGA:

- Démission du titulaire pour cause d'incompatibilité de son activité professionnelle avec les horaires des réunions.
- Élection de S.Portais en remplacement, C.Godefroy sera suppléant.

Programme local de l'habitat de Granville Terre et Mer:

Présentation exhaustive par Mme Le Maire des 4 axes et 13 actions à mener dans les 6 ans.

Les axes : • GTM terre d'accueil

- GTM un territoire pour tous
- GTM un patrimoine naturel et bâti à valoriser
- GTM un EPCI pilote de la politique de l'habitat

Après discussion le conseil vote à l'unanimité le Plan Local de l'Habitat (PLH)

Transfert de la compétence santé à GTM:

Après l'exposé de Mme Le Maire transmettant le souhait de GTM de prendre la compétence santé, telle qu'elle a été votée à la majorité à la communauté de commune, après avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité cette prise de compétence.

Le projet alimentaire territorial:

Exposé exhaustif de l'intérêt d'un tel projet, validé par la communauté de commune, qui permettra de promouvoir et développer des actions qui existent déjà sur le territoire, d'en faire émerger pour favoriser l'activité économique, permettre une meilleure alimentation de la population, coordonner les actions et obtenir des subventions. Après avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité le plan.

Modification des statuts de GTM:

Cela concerne principalement:

- Modification de termes dans des chapitres qui relevaient du temps de la création de GTM
- Suppression d'opérations qui n'existent plus
- Adaptation de certaines formulations plus en accord avec les tendances actuelles
- Ajout de la capacité expresse d'agir dans certains domaines de compétences
- Ajustement de deux compétences: GTM ne conservera que la gestion des petits ouvrages de sécurité sur les chemins de grande randonnée, les aires de pique-nique relèveront des communes.
- Suppression de la compétence pour le conseil communautaire des jeunes, car elle n'est pas exercée. Après avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité

Tarification des gîtes les week-ends en haute saison:

Aucun tarif n'ayant été délibéré pour ce cas, il a donc été voté à l'unanimité les tarifs suivants:

- Pour les gîtes 7 places : 300 € le WE pour 2 nuitées et 100 € par nuit supplémentaire.
- Pour les gîtes 5 places : 250 € le WE pour 2 nuitées et 75 € par nuit supplémentaire.

Informations diverses:

- Distribution aux élus de questionnaires sur le plan climat air énergie territorial et le plan vélo
- La commission de contrôle des listes électorales aura lieu le 18 mars 2022 à 15h30.
- Une réunion sur le plan mobilité le 11 mars 2022 à 16h30 à Sartilly
- Monsieur Legathe informe qu'une réflexion sur le projet «aire de jeux» est déjà engagée.
- Madame Le Maire informe que Monsieur Ribier vient le lendemain pour faire le point sur les finances de 2021 et perspectives 2022.
- Madame Le Maire fait état du rapport de destruction de nids de frelons asiatiques: 15 nids détruits pour un coût de 1173 € (4141 nids pour 331376 € pour le département).

Questions diverses:

- Monsieur Jolly demande si le CCAS ne doit pas se réunir pour réfléchir à une solution d'hébergement pour les éventuels réfugiés ukrainiens, peut-être les gîtes ? Mme Le Maire répond que les gîtes sont déjà réservés et que la commune n'a pas de logements vacants.
- Monsieur Jolly précise que c'est compliqué pour les particuliers de proposer des hébergements, car les conditions d'accueil ne sont pas connues. Madame Le Maire ajoute que les personnes déracinées devront aussi avoir un soutien psychologique et social. Une demande auprès de la préfecture a été envoyée.

Compte-rendu du conseil municipal du 5 avril 2022 :

Voici une synthèse du compte-rendu. L'intégralité est disponible sur le site de la mairie ou à la mairie.

Frais de scolarité RPI de Dragey/Ronthon/St Jean le Thomas:

Présentation exhaustive par Mme Le Maire de la facture des frais de scolarité, acompte pour l'année 2022 pour un montant de 2700 euros

Voté à l'unanimité

Contrat d'assurance statutaire Gras-Savoy 2022-2025:

Mme Le Maire présente ce contrat permettant de compenser les indemnités journalières des agents en arrêt de travail. En terme de cotisation cela représente :

- 1,8 % de la base de cotisation pour les agents affiliés à l'IRCANTEC.
- 6,2 % de la base de cotisation pour les agents affiliés à la CNRACL.

Après avoir délibéré, le conseil approuve à la majorité cette souscription.

Le compte de gestion assainissement 2021:

Le compte administratif est présenté par Madame le Maire qui reprend le bilan de l'exercice et précise qu'il est plutôt sain, avec des recettes et des dépenses qui se stabilisent, avec un reliquat encore des années précédentes.

Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion:

FONCTIONNEMENT, résultats cumulés :

Recettes 195 262.81€

Dépenses 100 850.52 €

Résultat Solde d'exécution cumulé

exercice Fonctionnement 2021 : + 94 412.29 €

INVESTISSEMENT, résultats cumulés :

Recettes 97 793.47€

Dépenses 108 071.44 €

Résultat Solde d'exécution cumulé

exercice Investissement 2021:-10 277.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

AFFECTATION DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE BUDGET ASSAINISSEMENT 2021:

Madame le Maire présente l'affectation de résultat de l'exercice du Budget Assainissement pour 2021.

-Excédent de fonctionnement global cumulé 94 412.29 €

-Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement prévu au BP 10 277.97 €

-Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) 94 134.32 €

-Affectation au compte 1068 (BP 2022) 10 277.97 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation de résultat d'exercice Assainissement 2021.

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2022

Madame le Maire reprend le budget primitif en précisant que l'on applique toujours la notion d'équilibre.

Elle précise que M. RIBIER, Conseiller aux Financeurs Locaux – Trésorerie de Granville, a accompagné le montage de ce budget.

Madame le Maire rajoute que la mairie monte en qualité comptable, qu'elle n'est pas encore dans une comptabilité d'engagement mais qu'elle a une visibilité très précise des prévisions en recettes et en dépenses.

• Fonctionnement :

Recettes : 214 916.43 €

Dépenses : 214 916.43 €

• Investissement :

Recettes : 119 061.08€

Dépenses : 119 061.08€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote à l'unanimité le budget primitif assainissement 2022.

COMPTE DE GESTION COMMUNE 2021

Le Compte de gestion du budget communal est présenté par Madame le Maire. Celui-ci est en concordance avec le compte administratif communal à savoir :

- Résultat de l'exercice 2021 section fonctionnement : + 59 686.51€
- Résultat de l'exercice 2021 section investissement : - 7 350.80€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le compte de gestion communal 2021 (7 pour 2 abstentions (Mmes GIARD et ROBIN)).

COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2021

Madame Le Maire présente le compte administratif, documents sur table et projetés. Celui-ci est en concordance avec le compte de gestion.

FONCTIONNEMENT, résultats cumulés :	INVESTISSEMENT, résultats cumulés
Recettes: 655 484.17€	Recettes: 38 675.84€
Dépenses: 269 007.96 €	Dépenses: 97442.26 €
Résultat Solde d'exécution cumulé	Résultat Solde d'exécution cumulé
exercice Fonctionnement 2021 : + 386 476.21€	exercice Investissement 2021: - 41 204.61€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le compte administratif 2021 (7 pour 2 abstentions (Mmes GIARD et ROBIN))

AFFECTATION DE RÉSULTAT EXERCICE COMMUNE 2021

Madame le Maire présente l'affectation de résultat de l'exercice de la commune pour 2021.

Excédent de fonctionnement global cumulé:	386 476.21€
Affectation obligatoire à la couverture de l'autofinancement prévu au BP	- 41 204.61€
(Déficit investissement + Reste à Réaliser)	<u>- 17561.81€</u>
	= - 58 766.42€

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002)	327 709,79 €
Affectation au compte 1068	58 766.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat d'exercice commune 2021(8 pour 2 abstentions (Mmes GIARD et ROBIN)).

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Madame le Maire présente le budget primitif en détaillant les différentes lignes et précise que la mairie doit présenter un budget à l'équilibre. Que seules les dépenses de fonctionnement peuvent être basculées au profit de la section investissement. Madame le Maire détaille chapitre par chapitre.

Fonctionnement :	Investissement :
Recettes : 634 093.79€	Recettes :111 262.42 €
Dépenses :634 093.79 €	Dépenses :111 262.42 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote le budget primitif communal 2022(7 pour 3 abstentions (Mmes GIARD et ROBIN, M.JOLLY)).

TAUX D'IMPOSITION 2022

Madame le Maire rappelle les taux de l'année dernière et précise que le Conseil avait déjà acté une augmentation de 2% du taux d'imposition (Taxe foncière bâtie 36,5%, Taxe foncière non bâtie conservée 30,64%)

A la vue de l'augmentation des dépenses pour tout le monde (électricité, essence, taxes diverses...), Madame le Maire propose de reporter les mêmes taux pour cette année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve et vote la proposition

INFORMATIONS

Point sur l'assainissement: Plusieurs rencontres avec le SMAAG par rapport à notre service assainissement, notamment avec M. PICOT, Président du SMAAG et Mme GENIN, du service technique.

En sachant qu'en 2026, les communes n'auront plus cette compétence, la commune a donc l'opportunité de continuer à le gérer elle-même ou le confier à un syndicat.

L'état des lieux est correct mais peut-être que dans un avenir proche, il faudra prévoir de faire un contrôle de l'état.

Un audit a été effectué pour les réseaux de Champeaux, de St Jean des Champs et de St Pierre Langers.

- Une réunion va être proposée à tous les élus (date qui sera communiquée quand elle sera actée) au pôle de l'eau.

La téléphonie 4G :



Point sur la suite des travaux:

Actuellement pas de retard dans le calendrier ! Moment ô combien attendu, l'élévation de la structure métallique s'est déroulée dans de bonnes conditions météorologiques le 3 mars 2022 à 16 h. Pesant plus de 4 tonnes ce pylône, assemblé au sol et équipé de ses antennes et câbles, a semblé être aussi léger qu'un fêtu de paille une fois crocheté à l'imposant camion-grue. Il a fallu à peine 8 minutes d'une manipulation douce et précise, pour que l'élévation soit terminée.



Aujourd'hui, l'ensemble des raccordements internes est terminé, le raccordement au réseau électrique est achevé et les abords de la zone ont été remis en état. Conformément à ce qui avait été négocié

avec l'entreprise CIRCET, une clôture en bois et la ré-implantation d'une haie, composée d'essences locales, ont été réalisées.

La phase de réglage et de tests ne devrait pas tarder à débuter.

Cerise sur le gâteau, une semaine avant la pose de la structure, un décret ministériel est paru, ayant pour objectif de combler les zones sans couverture de réseau, et obligeant le déploiement de tous les opérateurs historiques de téléphonie à chaque nouvelle installation. Nous avons donc pu bénéficier immédiatement de cette avancée, et nous aurons donc en même temps Orange, Sfr, Bouygues et Free.

Vous n'aurez donc pas à décider ou non de changer votre opérateur habituel !



Info du comité des fêtes :

Le Comité des Fêtes organise un **Troc'Plantes** dans le jardin du Café du Pays de Champeaux **de 10h à 13h les samedis 7 et 14 mai 2022.**

Apportez, échangez, emportez plants, boutures, plantes, graines....

C'est gratuit et ouvert à tous.

Préparez dès maintenant vos plants étiquetés de préférence !



Un peu d'histoire : (suite)



La place au début du XXe siècle

CHAMPEAUX AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES

Champeaux va peu évoluer au cours du XVII^e siècle. Le nombre des naissances (10 à 11 en moyenne par année) reste stable pendant cette période et les familles résidant dans la paroisse sont les mêmes. C'est que celle-ci a atteint un équilibre économique qui ne permet pas, sans de grands risques, un accroissement du peuplement.

La grande seigneurie, achetée par les «de Sainte Marie» sera revendue à Gilles de Chabert (27 juin 1675) qui devient en outre possesseur de la petite seigneurie et de l'ancien manoir épiscopal (277 vergées) ce qui marquera l'avènement de la troisième famille seigneuriale.

Les «de la Hache» se partagent en trois leur patrimoine restant : Roumilly (ou la Faverie), la Parisière et le Plessis (les deffends sis en partie sur St-Michel).

Mais, à la suite du décès prématuré du descendant des «de Chabert», Jean-Baptiste de la Hache, dont le père avait épousé Louise-Anne de Chabert, reprend possession en 1773 de son ancienne seigneurie, aliénée en 1597. Leurs descendants garderont le titre de seigneur-patron de Champeaux jusqu'à la Révolution. Le dernier membre de la famille, Louis-François de La Hache de Champeaux, décédera sans postérité le 13 mai 1849.

Le XVIII^e siècle marquera pour Champeaux, l'apogée de son peuplement et de son activité. Entre 1752 et 1792 vivent quelques 620 habitants répartis dans 98 feux et comportant 135 taillables, alors qu'à la fin du siècle précédent ils étaient seulement environ 480 dans 77 feux avec 92 taillables, nombres sensiblement les mêmes qu'au temps d'Henri IV. La moyenne annuelle des naissances va passer de 10,8 au XVII^e, à 18,3, atteignant même 21,3 entre 1780 et 1790, le nombre record étant de 31 en 1787. La cause profonde de cet accroissement est essentiellement d'ordre maritime :

La création d'une flotte commerciale et d'une flotte de guerre par Colbert avait eu pour conséquence le recensement des marins sur toutes les côtes et, pour ceux-ci, par le système des «classes», l'obligation de s'embarquer à tour de rôle sur les vaisseaux de sa majesté.

Un commerce actif vers l'Amérique du Nord et les Antilles à partir de Granville et St-Malo, va susciter le goût de l'aventure et attirer à Champeaux, lieu de recrutement, de nouveaux venus. C'est ce qui explique qu'on y compte vers 1780, plus de 50 marins. A côté des «navigants» fournis par les anciennes familles Gosse, Letellier, Huault, Coupart, Lecoq, Yger, Danin, Bédouin, viennent s'établir les Picot, Lapie, Letourneur, Lécrivain, Busnel, Delespault, Duschesne, Benoît, Dubois, Lenoble, Vimont. La rivalité Franco-Anglaise sur toutes les mers du globe durera sans discontinuer, du règne de Louis XIV à la Restauration.

Les Anglais occupent alors toutes les îles Anglo-Normandes y compris Chausey, et en font des bases de départ pour les raids contre les pêcheurs et les caboteurs.

Parmi les rencontres navales qui se sont déroulées sur le littoral champelais, citons :

La bataille navale des 5-6 et 7 août 1703. Du côté français une flottille, groupant 44 petits caboteurs chargés de vin, d'eau de vie, d'avirons et de goudron, met la voile de Cancale en direction de Granville, le 5 août 1703, sous la protection du chevalier de Tourouvre, commandant trois petites frégates: «l'Arc», «la Joyeuse», et «la Railleuse» totalisant 40 canons.

Le lendemain à 5 heures, en face de St Pair, 7 gros voiliers Anglais de chacun au moins 60 canons, et trois ou quatre corsaires, s'emparent de 10 des caboteurs français et en coulent 12 autres. Le reste de la flotte se partage en deux :

Une partie des rescapés parvient à Granville. Le reste, protégé par les frégates de Monsieur Tourouvre, vient se ranger sous les falaises de Champeaux et de St-Jean. Poursuivis par trois vaisseaux et trois frégates Anglais, deux des bateaux de Mr de Tourouvre se font sauter; le troisième est capturé.

C'est là sans nul doute l'origine du nom des «frégates», donné à un banc de «teignes» qui s'est fixé sur leur carcasse et devint un lieu de prédilection pour la pêche à pied, jusque vers les années 1960-65, époque de leur disparition.

Un combat analogue eut lieu les 27 et 28 juin 1811 entre une frégate et un brick anglais basés à Chausey et les canonnières françaises du port de Granville. Le Brick «Le Firne» s'échoua en face du «Fanouillet» et fut abandonné après avoir été incendié.

La navigation au grand large, et les prises des corsaires font leurs victimes parmi les marins de Champeaux.

Les documents joints aux registres de catholicité mentionnent que «Nicolas Danin, matelot sur le navire «La Marguerite», armé par la veuve Gane, négociante à Granville et commandé par le sieur Jean Lehéricé pour aller faire pesche de mollües aux îles de Terre-Neuve où ils furent pris par un corsaire Anglais nommé «La colombine» et conduits prisonniers de guerre à la Nouvelle-York, conduit au dit lieu, y est décédé le 28 novembre 1758... François de Lespaut, dont l'oncle Louis s'était établi au Canada en 1751 et y a fait souche, est décédé en captivité à Plymouth 1770...

Le 13 avril 1757, Jean Lecoq, embarqué sur le vaisseau «Le Formidable» stationné à Brest et commandé par Mr Guichon de la Mothe, est mort le 10 juillet 1757...

Jean Bédouin, marin, est décédé à l'hôpital de Brest le 3 décembre 1757.

François Duchesne est décédé au même lieu en 1758... Richard Yger, matelot, est décédé à l'hôpital de Fort-Royal de la Martinique, le 18 août 1781... Julien Legras, est décédé à l'hôpital de Ferham, en Angleterre, en 1774, étant prisonnier de guerre au château de Rotester au commencement de la dernière guerre...

Jacques Letellier, mort en mer (1778). Jean Letellier (1780). René Goupil disparut en 1779...»

L'éventualité d'un débarquement Anglais est une crainte ancestrale et constante à cette époque. Aussi pour le prévenir, on a établi un peu partout sur la côte, des postes de guetteurs.

A Champeaux, s'est édifiée la cabane «Vauban» avec sa «place d'armes». Une garde permanente est assurée par des troupes régulières renforcées par des bénévoles. «En août 1752, deux camps militaires sont établis sur la falaise, car la flotte Anglaise croise devant Cancale. Elle sera dispersée par un très violent orage» relatent les registres de catholicité.

Louis Charles de Chabert, seigneur du Fresne à Champeaux est premier capitaine des garde-côtes d'Avranches en 1758.

Une brigade de «fermiers du roi» est établie en 1780 à la Hoguelle. Thomas Caillot en est le capitaine et dans son effectif sont inscrits : François Barbe, François Feuillet, Louis-Pierre Langlois, Jacques Hurel, Jean Pantin, François Mongodin, François Hamel, François Jean, Jacques Lechatelier.

Certains de ceux-ci se marieront à Champeaux. Les volontaires du guet ont aussi leur capitaine : en 1760, c'est un Letellier auquel succédera Louis Marie dit Grand Champ.

Le développement du port de Granville conduit à un accroissement de l'artisanat rural. Très nombreuses sont alors «Les fileuses de fil ou de laine» et on trouve à Champeaux, plusieurs tisserands, ainsi qu'un «filassier» Bunel de Bonneville et l'existence d'une «torrerie» ou atelier de fabrication de cordages. Tout ce monde travaille à fournir toile à voile et lignes indispensables à la grande pêche. Deux poissonniers font le commerce de la morue, nourriture traditionnelle des jours maigres.

LA SUITE AU PROCHAIN NUMÉRO...

Contacts :

Mairie : 02 33 61 90 38

site web: www.champeaux50.com

Email: secretariat@champeaux50.fr

Facebook: www.facebook.com/Mairie-de-Champeaux-Manche/

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone: Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

L'accueil du public est le mardi de 14h à 17h, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, les 1er et 3ème samedis du mois de 10h à 12h. La prise de rendez-vous avec un élu est possible en dehors de ces horaires.

Directeur de rédaction S.JULIEN FARCIS

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique